

## **LA GESTION PRÉVISIONNELLE DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES (GPEC) : ANTICIPER LES CHANGEMENTS DE SERVICE DUS AUX PROBLÈMES DE SANTÉ**

La GPEC est une démarche qui permet d'utiliser différents instruments de la DRH pour prévenir les besoins d'emplois dans la collectivité.

Aujourd'hui, des collègues se retrouvent en difficulté du fait d'une pathologie et/ou handicap pour réaliser leurs tâches. Au niveau des maladies

professionnelles, le besoin de reclassement est important notamment en filière technique. Par conséquent, prévoir les besoins éventuels de reclassement est d'une importance cruciale pour permettre aux agents de continuer à exercer dans la fonction publique.

Nous préconisons l'anticipation et d'inclure ces facteurs dans la GPEC.

## **TÉLÉTRAVAIL : DEMANDE D'OUVERTURE DE LA NÉGOCIATION**

Dans un courriel du 24 mai 2015, la



section INTERCO-CFDT de la ville demande l'ouverture de la négociation sur la mise en place du télétravail à la mairie.

Soucieux de permettre aux agents d'en bénéficier, nous souhaitons utiliser cette négociation pour peser sur les services concernés, les moyens mis à disposition des agents lors du travail à leur domicile et enfin les modalités d'organisation du télétravail.

### **EDITO**

L'actualité sociale de ces derniers temps a été très chargée pour toutes les organisations syndicales. Même si la CFDT n'a pas appelé à faire de grève contre la loi travail, puisqu'elle a réussi à y insérer de nombreux changements, elle n'en reste pas moins très attentive à son évolution dans le parcours parlementaire.

Pour la réforme PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations), les premiers textes ont fait leur apparition au CSFPT (Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale) et certains seront en vigueur dès 2017, loi de programmation budgétaire oblige.

Nous comptons aussi sur la loi pour la déontologie des fonctionnaires pour rajouter du poids à l'actualité.

Enfin, les 2x 0,6% d'augmentation du point d'indice (qui ne satisfont pas la fédération INTERCO-CFDT) ternissent le tableau puisqu'il ne compensent pas ou à peine les augmentations de cotisations et les saut de tranches pour la contribution de solidarité.

## **LA NBI QUARTIERS PRIORITAIRES ET L'INDEMNITÉ REP : ILS COURENT, ILS COURENT LES P'TIS SOUS...**

Dans notre précédente édition, nous parlions des décrets 2015-1386 et 2015-1087, qui concernaient les indemnités de sujétions des agents en REP et la NBI quartiers prioritaires.

Aujourd'hui, c'est le côté le plus réducteur du décret sur les quartiers prioritaires qui nous a été présenté.

Face à la volonté de ne pas vouloir accorder aux agents leur dû, la section INTERCO-CFDT 93 de la

mairie a entrepris une ultime démarche de conciliation.

Si cette dernière n'aboutit pas, nous verrons dans l'obligation de demander sous une autre forme que les agents puissent faire valoir leur droit.

Il faut savoir que les agents n'étant pas dans les quartiers prioritaires mais travaillant au service de la population y vivant, sont aussi éligibles à cette NBI.

C'est-à-dire beaucoup de monde !



## UGTT (UNION GENERALE TUNISIENNE DU TRAVAIL)

### L'INTERCO-CFDT REÇOIT UNE DÉLÉGATION PRIX NOBEL DE LA PAIX

Du 28 mars au 2 avril 2016, la fédération INTERCO-CFDT a accueilli une délégation des municipaux de la centrale syndicale tunisienne. Un programme très dense a été construit fait de visites de collectivités et rencontres d'élus et de militants CFDT. Le syndicat INTERCO 93 a aidé et participé de manière active à la réception de la délégation tunisienne.

Au 2<sup>e</sup> jour de la visite, la délégation se déplaçait en SEINE-SAINT-DENIS. La section syndicale CFDT et la municipalité de NOISY-LE-SEC ont organisé une visite de la serre municipale et du service espaces verts. Accueillis par nos représentants locaux, le directeur du service et l'adjoint au maire, a fait une présentation du service espaces verts, de son organisation, des conditions de travail des agents, de la protection des salariés et de la prévention des risques mise en

œuvre. Visite particulièrement instructive pour nos camarades tunisiens et surtout productive. En effet, sur proposition du directeur du service, ils sont repartis avec un échantillon d'EPI (chaussures de sécurité, protections auditives, différents gants de travail,...). Ceci va leur permettre de porter des revendications auprès de leurs employeurs sur la protection des travailleurs qui fait actuellement cruellement défaut dans les municipalités de TUNISIE.

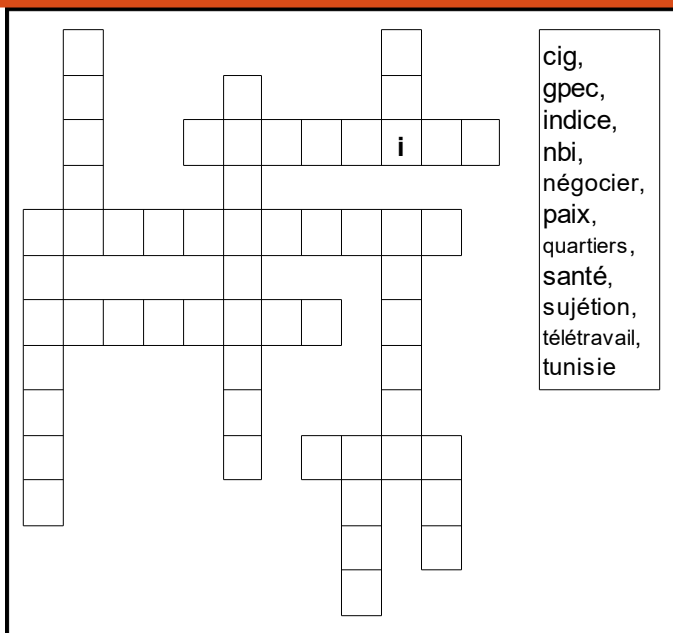


Visite et observation des équipements de sécurité

L'après-midi, il y a eu une réunion avec le conseil syndical d'INTERCO 93 où un débat particulièrement riche s'est instauré entre les militants et nos amis tunisiens. Rencontre d'autant plus intéressante que dans la salle figurait parmi les militants CFDT, un tunisien très fier de recevoir ses compatriotes.

Le 3<sup>e</sup> jour, le rendez-vous était au Centre Interdépartemental de Gestion à Pantin (CIG) sur la thématique hygiène et sécurité et prévention des risques professionnels. Étaient présents à cette rencontre une dizaine de mandatés CHSCT d'INTERCO 93 et la directrice du CIG. De la théorie à la pratique, nos mandatés CHSCT ont témoigné de leur expérience et des actions qu'ils ont menées.

## INSTANT DETENTE



## A LIRE SUR !'INTER ADHERENTS

**BILAN SOCIAL DE LA VILLE :**  
**ATTENTE AVEC IMPATIENCE DU**  
**RAPPORT**

**COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ :**  
**CE QUE PERMET LE CPA DANS LA**  
**LOI TRAVAIL**

**TRANSFORMATION DE PRIMES EN**  
**POINTS :**  
**LE DÉCRET D'APPLICATION EST**  
**PARU**

**L'INTERCO-CFDT MAIRIE DE DRANCY vous accueille le mercredi sur rendez-vous de 8h à 12h à la Bourse du travail, 22 rue de la République, 93700 Drancy**

**Tél. : 01.48.96.17.32 ; Fax : 01.48.96.32.41 ; Courriel : cfdt.drancy@hotmail.fr**

**sites : <http://mairiededrancy.cfdt93.fr> ; <http://www.intercofdt.com>**

**93.700 DrancInter est un bulletin syndical d'information de la section INTERCO-CFDT 93 de la mairie de Drancy dédié à la communication vers le personnel de la collectivité.**